

Conseil d'école extraordinaire du vendredi 25 janvier à 18h30

Ecole Maurice Genevoix 2, PARMAN

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

- Mélanie Loget Doms, directrice de l'Ecole Maurice Genevoix 1 et 2 et présidente
- Mme Dodrelle, adjointe au Maire chargée des affaires sociales
- Mme Aubert, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires
- Mme Mourget, adjointe au Maire chargée des logements sociaux
- M. Lefort, Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme Gouyet-Cordier, Mme Le Duédal, Mme Jacob, Mme Monier, Mme Joly, Mme Menuge, enseignantes
- Mme Clodung, Mme Figueiras, Mme Deyme, Mme Louys, Mme Bourges Alves représentantes de parents d'élèves de l'école M. Genevoix 2 (MG2)
- M. Lorieux, Mme Guerrero, Mme Uzan représentants de parents d'élèves de l'école M. Genevoix 1 (MG1)

Absents excusés : Mme Antoine, enseignante ; Mme Sibiril, représentante de parents d'élèves de l'école MG1 ; Mme Soltysiak, représentante de parents d'élèves de l'école MG2

ORDRE DU JOUR :

Projet de fusion des écoles maternelles Maurice Genevoix 1 et 2

Il s'agit de la réunion de deux écoles en une structure unique, sur l'école Maurice Genevoix 2. Cela avait déjà été discuté, à plusieurs reprises avec les précédentes directrices et précédent(e)s inspecteurs. La question se pose d'autant plus cette année puisqu'il n'y a qu'une seule directrice sur les deux écoles.

L'équipe enseignante est favorable à la fusion des deux écoles. Depuis plusieurs années, le projet d'école est commun ainsi que de nombreux outils pédagogiques. Cette fusion des deux écoles permettrait :

- de mutualiser le matériel, les salles, les atsems
- de faciliter la communication et les liaisons pédagogiques (déplacement et communication entre enseignants facilités)
- une plus grande souplesse dans la répartition des élèves
- d'accueillir harmonieusement les nouveaux élèves suite à la livraison des nombreux logements du quartier Des Coutures

1. Interventions de Mmes Aubert et Dodrelle

La municipalité est favorable à ce projet, mais cela doit être voté en conseil municipal. Les accueils des loisirs et le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.), actuellement en MG2, seraient déplacés en MG1. Les demandes d'agrément auprès de la caisse d'allocation familiale, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection maternelle infantile sont en cours.

2. Intervention de M. L'Inspecteur de l'Education Nationale

Après accord du conseil municipal, le projet sera soumis au directeur académique.

3. Questions des membres du conseil d'école

- Le projet est-il réalisable pour la rentrée 2019 ? Oui
- Concernant le passage d'une école de 3 à 6 classes, les parents s'inquiètent sur la taille de l'école. M. l'inspecteur répond qu'actuellement il n'y a que 7 écoles à 3 classes sur la circonscription et que la moyenne est de 6 classes. La fusion conduirait à ce que l'école maternelle soit dans la moyenne et de taille raisonnable.

- Les représentants s'inquiètent pour la sécurité aux entrées et sorties de classe. Les familles devant patienter devant la grille créant un attroupement. Mme Aubert rappelle que la dérogation accordée pour MG1 permettant l'accès à la cour et aux portes de classe peut être supprimée selon les risques. M. l'Inspecteur rappelle que la sécurité et la protection est prioritaire et qu'une dérogation pourra être accordée à la rentrée après une observation.
- Une subvention de l'Education Nationale peut-elle être accordée ? M. l'Inspecteur rappelle que l'Education Nationale rémunère les professeurs des écoles et les projets pédagogiques ; le bâti et le matériel sont à la charge de la municipalité.
- Les représentants souhaitent faire remonter les résultats du sondage réalisé auprès des familles. Sur MG1, sur 21 retours il y a eu 15 réponses négatives et 6 positives. Sur MG2, 74% des familles ont donné leur avis : 74% sont favorables, 21% défavorables et 5% sans opinion.

4. Vote

Choix du mode de scrutin : vote à main levée ou à bulletin secret. Le conseil d'école choisit de voter à main levée.

Nombre de participants votants : 15

5. Résultats

Les membres du conseil d'école se sont exprimés au sujet de la fusion des écoles maternelles :

Nombre de voix favorables : 12

Nombre des voix défavorables : 3

Nombre d'abstentions : 0

Vendredi 25 janvier, le conseil d'école réunit en session extraordinaire a voté pour une fusion des deux écoles maternelles Maurice Genevoix 1 et 2.

La séance est levée à 19h20.